

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-441-1

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-441 VISANT À AUTORISER LES LOGEMENTS ACCESSOIRES DANS CERTAINS SECTEURS DE BOUCHERVILLE AFIN :

- D'autoriser les logements accessoires sur les lots longeant l'ensemble de la rue Mackenzie

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-441-1).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 19^e jour de septembre 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière